



Réforme de la gouvernance

Questions soulevées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS : résultats du questionnaire sur la préparation des projets de résolution et de décision (décision EB153(2) (2023))

Rapport du Directeur général

Contexte

1. En 2023, le Conseil exécutif, à sa cent cinquante-troisième session, a adopté la décision EB153(2), dans laquelle il a prié le Directeur général de mettre au point un modèle, ainsi que de dresser et de tenir à jour une liste de contrôle dont s'aideront les États Membres pour élaborer les résolutions et les décisions et de la diffuser auprès des États Membres conformément au calendrier indiqué à l'appendice à l'annexe 2 du document EB153/4. Dans cette décision, les États Membres ont également été invités à répondre à une enquête à l'issue de la cent cinquante-quatrième session, puis à nouveau à la suite de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif, afin d'évaluer leur expérience de l'utilisation du modèle, de la liste de contrôle et du calendrier (voir l'appendice à l'annexe 2 du document EB153/4).¹
2. La première enquête a été diffusée aux 194 États Membres par courrier électronique le 22 août 2024. Un rappel a été envoyé le 9 septembre 2024 et le délai a été prolongé jusqu'au 27 septembre 2024. Vingt-six enquêtes remplies ont été soumises par les États Membres, ce qui représente un taux de réponse inférieur à 15 %. La deuxième enquête a été communiquée aux États Membres le 10 mars 2025. Un courrier électronique de rappel a été envoyé le 26 mars 2025 et le délai a été prolongé jusqu'au 2 avril 2025. Les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux ont également envoyé des messages d'information aux parties intéressées dans le but

¹ Voir [Modèle et liste de contrôle pour les États Membres préparant des résolutions et des décisions de l'Assemblée de la Santé](#) (consulté le 30 avril 2025).

d'augmenter le nombre de personnes répondant à l'enquête. Quarante-trois enquêtes remplies ont été soumises par les États Membres, ce qui représente un taux de réponse de 22 %.²

3. Il convient de tenir compte des taux de réponse mentionnés ci-dessus à la lecture du présent rapport. Si les résultats des deux enquêtes donnent un aperçu des moyens qui pourraient permettre d'améliorer l'expérience des États Membres dans l'utilisation du modèle, de la liste de contrôle et du calendrier pour la préparation des résolutions et/ou des décisions soumises à l'Assemblée de la Santé pour examen, il est difficile de tirer des conclusions solides à partir d'échantillons de données limités qui ne peuvent pas être considérés comme pleinement représentatifs des Membres de l'OMS.

4. Conformément aux dispositions de la décision EB153(2), les résultats de l'enquête concernant la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif ont été communiqués aux États Membres pour information le 8 novembre 2024. Le présent rapport, qui sera examiné par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-septième session, présente un résumé des résultats des deux premières enquêtes (voir Annexe).

5. Les deux enquêtes contenaient la même série de questions et étaient divisées en deux sections. La première section (section 1) était ouverte à tous les États Membres et visait à recueillir des réponses auprès de l'ensemble des Membres sur la façon dont le modèle, le calendrier et la liste de contrôle avaient été utilisés dans la préparation des résolutions et/ou des décisions. Dans la deuxième section (section 2), des questions supplémentaires étaient posées aux États Membres qui avaient utilisé le modèle, la liste de contrôle et le calendrier pour proposer des projets de résolution et/ou de décision à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024 et/ou à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2025.

6. La deuxième enquête comportait deux questions supplémentaires. La première portait sur une éventuelle révision complète du calendrier, de la liste de contrôle et du modèle de proposition de projets de résolution et/ou de décision. La deuxième visait à déterminer s'il était utile de disposer de données sur les incidences financières et administratives avant le processus de négociation. Ces questions supplémentaires étaient ouvertes à tous les États Membres dans la section 1, et l'Annexe au présent rapport présente un résumé des réponses.

7. En application de la décision EB153(2), un rapport contenant des orientations sur les mesures nécessaires pour faciliter la préparation des projets de résolutions et/ou de décisions des États Membres qui seront examinés par le Conseil exécutif et recommandés à l'Assemblée de la Santé sera soumis au Conseil exécutif à sa cent cinquante-huitième session.

Mesures à prendre par le Conseil exécutif

8. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à répondre aux questions suivantes :

- Le calendrier, la liste de contrôle et le modèle de proposition de projets de résolution et/ou de décision devraient-ils être prolongés et s'appliquer lors des futures sessions du Conseil exécutif ?

² Pourcentage et nombre de réponses à la deuxième enquête par Région : Région européenne, 37 % (n = 16) ; Région du Pacifique occidental, 23 % (n = 10) ; Région des Amériques, 14 % (n = 6) ; Région africaine, 12 % (n = 5) ; Région de la Méditerranée orientale, 7 % (n = 3) ; Région de l'Asie du Sud-Est, 7 % (n = 3).

-
- Convient-il d'apporter des ajustements au calendrier, à la liste de contrôle et au modèle de proposition de projets de résolution et/ou de décision en amont de la cent cinquante-huitième session du Conseil exécutif ?

Annexe

Résumé des résultats des deux premières enquêtes

Section 1 : Réponses aux questions ouvertes à tous les États Membres

1. Résumé des réponses concernant le modèle

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 26)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 43)
1.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « Je savais que les États Membres avaient demandé au Secrétariat de mettre au point un modèle pour les aider à rédiger des résolutions ou des décisions. »	80 %	84 %
b) « Après avoir pris connaissance du modèle et suivi le processus de rédaction et de négociation des résolutions et décisions pour la Soixante-Dix-Septième et Soixante-Dix-Huitième Assemblées mondiales de la Santé, je suis d'avis que la façon dont le modèle se présente actuellement a permis de rendre les projets de textes plus prévisibles. »	81 %	72 %
c) « Le modèle actuel permet de comprendre plus facilement la structure habituelle d'une résolution ou d'une décision. »	81 %	91 %
d) « Il est utile que les principaux auteurs suivent un format prévisible pour proposer un texte. »	96 %	95 %
1.2 Commentaires supplémentaires concernant la disponibilité du modèle, l'importance de son rôle, la mesure dans laquelle il est connu ou la façon dont il est mis en avant Après la cent cinquante-quatrième et la cent cinquante-sixième sessions du Conseil exécutif • Accroître la visibilité du modèle sur le site Web de l'OMS. • Transmettre régulièrement le modèle à tous les États Membres. Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif • Préparer un webinaire ou une vidéo portant tout particulièrement sur la façon de remplir le modèle.		
1.3 Commentaires supplémentaires concernant la structure, la conception ou la lisibilité du modèle Après la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif • Réviser le format du tableau afin d'indiquer clairement à quelle section les instructions font référence. • Ajouter un point afin d'indiquer si le projet de résolution ou de décision prend en charge des questions transversales. Après la cent cinquante-quatrième et la cent cinquante-sixième sessions du Conseil exécutif • Ajouter un bref calendrier pour l'adoption des résolutions et des décisions proposées. • La liste de contrôle devrait inclure une évaluation des potentiels doublons/synergies, préciser les liens avec le programme général de travail et proposer un document initial sur les incidences financières et administratives. Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif • Inclure une limite de mots pour les avant-projets de résolution. • Ajouter des exemples de « bonnes pratiques ».		

2. Résumé des réponses concernant le calendrier

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 26)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 43)
2.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « Le calendrier a permis aux États Membres de disposer de suffisamment de temps pour examiner l'avant-projet et la note de synthèse. »	63 %	62 %
b) « Il serait utile de fixer une date butoir avant laquelle les principaux auteurs doivent préparer et soumettre un avant-projet de texte au Secrétariat pour une première estimation des coûts. »	89 %	%
c) « Les conséquences devraient être plus strictes en cas de non-respect des délais fixés dans le calendrier proposé. »	63 %	%
d) « Le texte des projets de résolution et de décision devrait être finalisé en janvier afin que le Conseil exécutif soit en mesure de prendre des décisions sur les projets devant être soumis à l'Assemblée de la Santé. »	93 %	82. %
2.2 Commentaires supplémentaires sur la façon dont le calendrier pourrait être amélioré pour la préparation des résolutions et/ou décisions futures Après la cent cinquante-quatrième et la cent cinquante-sixième sessions du Conseil exécutif • Mettre en place un portail pour suivre la mise en œuvre des résolutions/décisions passées et les projets à venir. • Communiquer clairement les raisons pour lesquelles les résolutions et décisions sont présentées, ainsi que leur importance. • N'inclure dans la liste des résolutions et décisions proposées par le Secrétariat que celles qui respectent la date butoir. Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif • Préparer des propositions et des documents sur les incidences financières et administratives immédiatement après l'Assemblée de la Santé. • Mettre en place un système de feux de circulation aux fins de suivi et pour aider à la coordination des délégations. • Prévoir des mesures incitant à soumettre les textes à l'avance. • Rassembler les résolutions dont les thèmes se chevauchent. • Mettre en place des groupes informels d'examen par les pairs pour vérifier la validité technique des textes avant leur soumission officielle. • Créer une fonction de groupe indépendant d'examen des notes de synthèse, formelle ou informelle, chargée de fournir un retour structuré sur les notes de synthèse. • Créer un mécanisme d'urgence et accéléré pour traiter les problèmes urgents.		

3. Résumé des réponses aux questions portant sur la réalisation d'un examen plus complet du calendrier, de la liste de contrôle et du modèle et sur la disponibilité des données sur les incidences financières et administratives en amont du processus de négociation

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 26)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 43)
3.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « Le calendrier, la liste de contrôle et le modèle de proposition de projets de résolution et de décision devraient être révisés plus en profondeur. »	Sans objet	72 %
b) « Il s'est avéré utile de disposer de données sur les incidences financières et administratives avant le processus de négociation. »	Sans objet	82 %
3.2 Commentaires supplémentaires sur le processus de préparation des résolutions et/ou décisions soumises à l'examen du Conseil exécutif et/ou de l'Assemblée mondiale de la Santé Après la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif - En raison des très nombreuses nouvelles résolutions et décisions proposées par les États Membres au Conseil exécutif, les États Membres et le Secrétariat doivent satisfaire à davantage d'exigences. Après la cent cinquante-quatrième et la cent cinquante-sixième sessions du Conseil exécutif - Les résolutions et les décisions présentées par les États Membres doivent avoir une valeur ajoutée évidente. Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif - Ne pas poursuivre l'examen des résolutions n'étant pas accompagnées d'un document sur les incidences financières et administratives. - N'adopter que les résolutions pour lesquelles les ressources nécessaires sont disponibles. - Envisager de plafonner le nombre de nouvelles résolutions. - Tenir compte du rôle joué par le Bureau du Conseil exécutif et du programme de ses réunions dans le calendrier. - Expliquer clairement la différence entre une décision et une résolution. - Mettre sur pied une plateforme collaborative en ligne pour les résolutions/un outil de rédaction numérique pour permettre le suivi en temps réel des processus conjoints de rédaction et de collaboration des principaux auteurs. - Élaborer une matrice d'évaluation pour établir l'ordre de priorité des projets de résolution à l'aide de critères définis. - Mener une étude d'impact de la résolution après l'Assemblée de la Santé pour faire en sorte que les retours d'information éclairent la rédaction à l'avenir. - Pour les propositions qui ne sont pas allées au bout de la procédure, expliquer clairement pourquoi la résolution n'a pas été appuyée et formuler des suggestions d'améliorations pour l'avenir. - Envisager une méthode automatisée de sélection des créneaux horaires pour les consultations. - Créer une page Web exposant l'ensemble des ressources connexes.		

Section 2 : Réponses aux questions adressées aux États Membres ayant proposé des résolutions ou des décisions à la cent cinquante-quatrième session et/ou à la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif

4. Résumé des réponses concernant le modèle.

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 7)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 12)
4.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « Le modèle était facile à trouver. »	57 %	84 %
b) « Le modèle est clairement formulé et facile à comprendre. »	71 %	92 %
c) « Le modèle a constitué une ressource utile à laquelle se référer pour préparer la résolution et/ou la décision. »	57 %	84 %
d) Le modèle a permis de clarifier les différents éléments requis pour proposer une résolution et/ou une décision.	43 %	83 %
4.2 Commentaires supplémentaires sur la façon dont le modèle pourrait être amélioré pour la préparation des résolutions et/ou décisions futures Après la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif - Proposer des archives électroniques des résolutions et des décisions avec une fonction de recherche facile. Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif - Les propositions doivent comprendre une analyse des risques, le contexte de mise en œuvre – en indiquant si la proposition a été approuvée au niveau régional ou si elle a été transmise à partir d'instances sous-régionales – ainsi que les éventuelles contributions financières. - Restructurer le modèle pour obtenir une mise en page à deux colonnes plus conviviale. - Créer un outil de rédaction en ligne intégrant le modèle qui permette de gérer les versions, de suivre les co-auteurs et de mettre des fonctions de commentaire à la disposition du Secrétariat. - Inciter les délégations à définir les partenaires régionaux ou les co-auteurs.		

5. Résumé des réponses concernant la liste de contrôle

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 7)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 12)
5.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « La liste de contrôle est facile à trouver. »	71 %	83 %
b) « La liste de contrôle est clairement formulée et facile à comprendre. »	86 %	100 %
c) « La liste de contrôle a permis de clarifier la procédure à suivre pour proposer une résolution et/ou une décision. »	71 %	100 %
d) « La liste de contrôle a constitué une ressource utile à laquelle se référer pour préparer la résolution et/ou la décision. »	71 %	100 %

5.2 Commentaires supplémentaires sur la façon dont la liste de contrôle pourrait être améliorée pour la préparation des résolutions et/ou décisions futures

Après la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif

- Recueillir des informations pour savoir si les documents sur les incidences financières et administratives et les clauses de caducité ont été inclus.

Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif

- Indiquer si une analyse des risques et un recensement des doublons potentiels ont été menés à bien.
- Préciser le soutien financier ou opérationnel que pourraient avoir apporté les bailleurs de fonds et la cohérence avec les politiques régionales.
- Inclure des conseils ou des exemples pour chaque élément afin d'assurer la clarté de l'interprétation.

6. Résumé des réponses concernant le calendrier

	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif (n = 7)	Pourcentage de réponses des États Membres à l'issue de la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif (n = 12)
6.1 Répondantes et répondants ayant répondu « d'accord » ou « tout à fait d'accord » aux énoncés suivants :		
a) « Le calendrier est facile à trouver. »	71 %	58 %
b) « Le calendrier est clairement formulé et facile à comprendre. »	86 %	67 %
c) « Le calendrier a été utile pour déterminer les étapes et les actions clés. »	71 %	75 %
d) « Le calendrier recommandé et les délais suggérés ont été utiles. »	57 %	66 %
6.2 Commentaires supplémentaires sur la façon dont le calendrier pourrait être amélioré pour la préparation des résolutions et/ou décisions futures		
Après la cent cinquante-quatrième et la cent cinquante-sixième sessions du Conseil exécutif		
• Envisager d'avancer la date butoir pour soumettre l'avant-projet et la note de synthèse (peut-être mi-octobre).		
Après la cent cinquante-sixième session du Conseil exécutif		
• Envisager de mettre en place un mécanisme d'urgence ou accéléré en cas de problèmes de santé imprévus et urgents. • Renforcer la coordination en mettant au point un outil numérique de suivi en direct des progrès mis à la disposition de tous les États Membres. • Introduire un modèle de consultation échelonnée pour améliorer la planification. • Renforcer la planification de l'impact après la soumission : les projets de résolution pourraient inclure un calendrier indicatif de notification et de mise en œuvre aligné sur le cycle biennal d'établissement de rapports de l'OMS. • Le calendrier devrait explicitement permettre un examen et une approbation par les Régions.		